

CDI

Le CDI est lieu calme de recherche documentaire, individuelle ou en groupe ou de lecture – loisir.

Le CDI est ouvert à tous ; il est placé sous la responsabilité matérielle, morale et pédagogique de la documentaliste.

Seuls les élèves désirant utiliser les ressources documentaires sont admis au CDI.

Il peut être réservé désirant à une classe ou à un groupe d'élèves, et dans ce cas, seuls les élèves concernés sont autorisés à venir.

Le CDI est un espace privilégié où chacun doit pouvoir exercer sa curiosité et travailler dans de bonnes conditions. Sa fréquentation signifie l'acceptation d'un certain nombre de règles de vie, basées sur le respect du matériel et le respect des autres :

- entrer et sortir à la sonnerie, en début et en fin d'heure ;
- s'abstenir de manger et de mâcher des chewing-gums ;
- travailler dans le calme et donc respecter le silence ; merci de chuchoter.
- limiter ses déplacements aux nécessités du travail de recherche documentaire.
- remettre les ouvrages consultés à leur place exacte (sinon demander de l'aide).
- ranger les chaises en sortant.

L'utilisation des postes informatiques ne peut se faire que dans le respect total de la charte informatique de l'établissement et nécessite l'autorisation de la documentaliste ;

Les impressions, particulièrement en couleurs, sont soumises à un accord préalable.

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Lien vers le [Site du CDI](#)